

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 14 DECEMBRE 2022

10 - Objet : SUBVENTION FONCTIONNEMENT CINEMA LE MARGOT VILLE DE NERAC 2022

N° Ordre : DE-130-2022

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 7.5.1 subvention attribuée aux collectivités locales

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à 18h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Xaintrailles, après convocation du 07 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : -
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO
Le Frechou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : MM Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Frédéric SANCHEZ
Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE
Espiens : M. Serge LARROCHE à Mme Stéphanie DAVID

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES
Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER,
Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Evelyne CASEROTTO et M. Nicolas LACOMBE à M. Hugues DAVID,

Membre absent excusé (3) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : MM. Georges BARBARA et Sébastien CRUSSIÈRES

Membre absent non excusé (3) :

Nérac : M. Marc GELLY

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 47

Absents : 14

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de subvention faite par la Ville de Nérac pour le fonctionnement du cinéma Le Margot et reçue par les services d'Albret Communauté le 9 décembre 2022,

Il est rappelé que la ville de Nérac a repris en régie directe en avril 2022, la gestion et le fonctionnement du cinéma en cœur de ville. L'association a donc clôturé son activité par assemblée générale extraordinaire le 07 avril 2022.

La Ville de Nérac sollicite donc le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros, afin de soutenir l'activité du cinéma Le Margot pour l'année 2022. En effet, cette contribution lui permet de jouer son rôle d'équipement du territoire de l'Albret et de renforcer ainsi l'attractivité culturelle et économique territoriale.

Compte tenu de ces éléments, et dans cette phase de transition, il est proposé le versement d'une subvention de 10 000 euros à la ville de Nérac.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De soutenir** financièrement la Commune de Nérac par le versement d'une subvention de 10 000 euros.

AR Prefecture

047-200068948-20221214-DE_130_2022-DE
Reçu le 15/12/2022

► De préciser que les fonds sont prévus au budget 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président
Alain LORENZELLI

Publication le : 15 DEC. 2022

